ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 10906

Texte de la question

M Jean-Paul Charie rappelle a M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, que dans son avis (no 299) presente au nom de la commission de la production et des echanges de l'Assemblee nationale sur le projet de loi de finances pour 1989 dans les domaines du commerce et de l'artisanat, et de la consommation, il insistait en particulier sur la necessite de creer des diplomes et systemes de reconnaissance pour les metiers qui n'en possedent pas. A cet egard il insiste sur le fait que si notre pays compte de nombreux etablissements conduisant aux emplois de l'hotellerie, il n'existe par contre aucune formation propre pour le personnel des cafes (pourtant assujettis a la taxe d'apprentissage). Il lui fait observer que le premier contact des etrangers est souvent la terrasse d'un grand cafe parisien ou d'une ville touristique. Il semble evident que des garcons formes et prepares a l'accueil ajouteraient a la qualite du sejour : tenue, politesse, psychologie pratique de l'accueillant, connaissance technique des vins et alcools, et enfin, pratique de la langue anglaise, sont autant de notions qui justifieraient la creation d'un CAP de garcon serveur. La situation des garcons serveurs est d'ailleurs attrayante et convenablement remuneree, et peut etre, dans certains cas, le point de depart d'un bon etablissement personnel pour les interesses. Afin de revaloriser cet emploi et compte tenu de l'importance attachee a la formation professionnelle, il est regrettable qu'il n'existe pas de CAP de garcon serveur. Il lui demande s'il n'estime pas souhaitable d'appeler l'attention du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'interet qui s'attacherait a la creation d'un tel diplome.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : M. Chari• Jean-Paul
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10906
Rubrique : Hotellerie et restauration
Ministère interrogé : enseignement technique
Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1333